

Paris n'est pas responsable !

En ces jours de fêtes, on m'a demandé d'intervenir pour prendre la défense de Paris, c'est pourquoi, permettez-moi de combattre l'injustice qui consiste à mettre en cause Paris, dans l'article paru dans le journal *Le Monde* du 28 décembre 2010, une tribune de Monsieur Ara Toranian intitulée « Paris lâche les Arméniens »!

Quelques explications sur l'Étymologie dans l'idiome ourartique ou arménien primitif dans lequel les mots Masis et Baris ou Paris, désignent tous les deux, la montagne sacrée de l'Ararad.

Il est à noter qu'en langue arménienne, la lettre 'p' se prononce 'b' en arménien oriental et 'p' en arménien occidental.

Le premier document qui fait allusion au mont sacré de l'Arménie, en l'appelant de son nom est sans contredit, la lettre de Sargon au Dieu Assur, une inscription cunéiforme rédigée en 714 av. JC. Sargon, roi d'Assyrie, en faisant la guerre à Rousas 1^{er}, roi d'Ourartou, se déplaçant au nord-ouest du royaume de Manas, situé au nord-est de la Basoropède, où il avait battu l'armée d'Ourartou sur le mont Uâus, grande montagne avec des nuages au milieu du ciel, une tête s'élève, par où toute l'antiquité, âme qui vive n'avait passé, n'avait vu la route, au-dessus de laquelle même l'oiseau ailé du ciel ne passe pas.

Sargon après avoir vaincu sur le mont Uâus le roi Oursa (Rousas), descendit dans le district de Bari (s) nom porté par le mont Ararad, sans doute parce que ce district se trouvait en contact immédiat avec la montagne sainte de l'Arménie. Le mot Uâus signifie en arménien primitif, eau, pluie, et par extension déluge, c'est-à-dire le mont du déluge.

Le mot 'uâus' eau, pluie du district de Baris peut bien être mis en parallèle avec le mot 'auis' eau du dialecte du district de Biana, le 'auis' de l'arménien classique, le 'wasser' des allemands et le 'woda' des Slaves, avec la même signification.

Paris, qui correspond sûrement à Baris, signifie en grec bateau, barque ce qui est conforme à la nature de l'idiome des inscriptions ourartiques, c'est-à-dire l'arménien primitif.

Il est donc évident que, conformément à une antique tradition nationale, relative à un déluge et à un bateau sauveur (Arche), du moins les habitants de la région du mont, improprement appelé Ararad à une réponse récente, l'appelaient depuis des temps très anciens, Uâus et Baris en même temps, sans aucune différence.

D'après Nicolas de Damas (seconde moitié du 1^{er} siècle av. JC.), le mont Masis ou Ararad, se nommait donc Baris ou Paris, selon si nous le prononçons en arménien oriental ou en arménien occidental, de là à faire un rapprochement avec Montmartre, point culminant de Paris, « haut-lieu religieux parisien », il n'y a qu'un pas !

Pour les septiques, il suffit de rappeler l'influence culturelle des fameux visiteurs issus du plateau arménien (Asie Mineure) et venus en Europe occidentale au Néolithique, transmettant leur savoir-faire aux populations autochtones Celtes, comme tout le monde le sait, ancêtres des Gaulois.

Après toutes ces années, un autre Nicolas apparaît sur la scène politique et, ambitionnant de devenir Président de tous les français, 26 jours avant son élection, s'engagerait à protéger contre la négation un Crime contre l'Humanité, un Génocide dont on n'hésite pas à le qualifier d'Arménien alors que les instigateurs se qualifient eux-mêmes de Turcs.

L'article 2 de la *Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide*, adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies, le 9 décembre 1948, affirme :

« Dans la présente Convention, le génocide s'entend de l'un quelconque des actes ci-après commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel :

- a) Meurtre de membres du groupe ;
- b) Atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe ;
- c) Soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle ;
- d) Mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe ;
- e) Transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe. »

Alors ce Crime de Génocide est-il arménien ou turc ? Pour les descendants des victimes la question ne se pose pas, évidemment que ce Crime de masse est turc. On pourrait, mieux comprendre alors pourquoi, Nicolas Sarkozy hésiterait encore à soutenir la pénalisation de la négation d'un crime qui fait l'objet de tant de controverse, ne serait-ce que par son identification.

Qu'en est-il alors véritablement d'une lettre qui aurait été adressée en son temps à une association dont le responsable moral n'était autre qu'un certain Alexis Govciyan, soutenant la thèse de l'existence d'un « Génocide Arménien en 1915 », membre de l'UDF, le 20 avril 2007, 26 jours avant l'élection présidentielle. Mais ces engagements, si « engagements véritables » il y a, étaient-ils à sens unique ?

Nous pouvons rappeler immédiatement le fait que dans la lettre présentée sur Internet dont son authenticité n'est pas prouvée, le candidat à la Présidentielle aurait d'emblé reconnu le génocide vécu par le peuple arménien, en stipulant « votre peuple » qui n'est pas quelque chose de banal en France, et à évoquer « les massacres d'Erzeroum, de Sassoun ou encore de Zeitoun », massacres qui ont eu lieu en Arménie Occidentale sur la période 1894 – 1923 omettant temporairement le fait que la loi - déclarative française reconnaît publiquement le génocide dit arménien uniquement de 1915, sans indiquer ni l'auteur du Crime, ni le lieu, ni le mobile. Précisons néanmoins que, le mobile dans la globalité du Crime en question, se trouve intégré dans sa définition.

Lorsqu'on signifie les engagements qui auraient été pris par Monsieur Sarkozy, faut-il encore pouvoir les formuler.

« La France a pleinement reconnu le génocide « dit » arménien. Elle l'a reconnu par la loi et notre loi s'impose à tous. La France condamne toute provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence raciale. »

Ici, Monsieur Sarkozy fait bien de soulever la question des recours juridiques de la part des Arméniens en France pour protéger toutes provocations raciales, cette question a pour mérite de faire l'objet d'une explication claire de la part d'un homme politique.

Il ajouterait aussitôt et on en vient au fait : « Je partage pleinement votre volonté que la France s'oppose au négationnisme d'État, (c'est le négationnisme turc) à une propagande qui vous meurtrit (la propagande des négationnistes), une propagande indigne. Et la France doit non seulement condamner le négationnisme par la loi, mais ne jamais accepter une quelconque propagande d'État (il parle bien encore du génocide des Arméniens).

C'est au Parlement, aux représentants de la Nation, de donner à notre pays ses lois. Il lui appartient de tracer la frontière entre l'acceptable et l'inacceptable. »

Si cette lettre est une lettre officielle, si cette lettre est la parole de Monsieur Sarkozy, elle restera la sienne tant que Monsieur Sarkozy n'aura pas démenti ce courrier ou n'aura pas atteint l'engagement fixé et peu importe les pseudo-câbles diplomatiques Wikileaks qui viendraient détourner l'attention des hommes d'états sur l'humanité de l'erreur, du dérapage verbal ou du non-dit momentané.

Certains confondent ici la haute politique et la haute diplomatie avec les ragots de la toile et les rumeurs en chambre, c'est cela le plus inquiétant.

Qu'est ce qui pourrait justifier le fait de donner plus d'importance, plus de légitimité au télégramme sorti du site Wikileaks qu'à une lettre écrite de la part du Président de la France, c'est d'une maladresse sans précédent ?

Et quand bien même « Jean-David Levitte (conseiller diplomatique de l'Élysée), en visite à Ankara le 29 mai 2007, aurait confié à ses interlocuteurs que "Sarkozy s'assurera que le projet de loi du génocide arménien meure au Sénat français." »

Quels sont aujourd'hui nos moyens de vérifier ce type d'information, personne n'en parle ?

Alors, que peut cacher ce sursaut en direction du Président Sarkozy à la veille du réveillon du nouvel an ?

Rien qui vaille, en dehors du fait que par le biais d'une tribune, c'est toute la communauté arménienne qui se fait ridiculiser !

Poursuivons : <http://www.assemblee-nationale.fr/12/propositions/pion1643.asp>, enregistrée le 8 juin 2004.

Par 106 voix contre 19, l'Assemblée nationale a voté, le jeudi 12 octobre 2006, une proposition de loi visant à sanctionner la négation du « génocide arménien de 1915 ». Il s'agirait là de la réponse française à l'arrogance du gouvernement islamiste turc qui a récemment fait adopter en Turquie la loi 301 punissant de prison la seule affirmation d'un génocide dont les historiens s'accordent à dire qu'il a fait, entre 1915 et 1923, au moins 1,5 million de morts, hommes, femmes et enfants, coupables d'être Arméniens et chrétiens...

Depuis octobre 2006, cette proposition de loi se trouve entre les mains des sénateurs, faut-il le rappeler ?

La question que devrait se poser les Arméniens est celle-ci, la loi déclarative affirmant l'existence d'un « génocide arménien de 1915 » est-elle conforme à la réalité sémantique, historique et juridique ?

Bien évidemment que non, mais supposons que oui, alors comment se fait-il que selon une autre dépêche qui viendrait toujours du même site, et également sans pouvoir vérifier la véracité que :

« M. Roland Galharague, haut fonctionnaire au Quai d'Orsay, explique à William Burns, secrétaire américain à la défense, que l'existence d'une forte communauté arménienne, en France, entraverait les propositions susceptibles d'apporter la paix au Haut-Karabakh, une enclave arménienne indépendantiste en butte à l'hostilité et aux menaces de guerre du couple turco-azerbaïdjanais. »

L'existence d'une forte communauté arménienne pourrait entraver la paix au Haut-Karabakh, mais ne pourrait pas permettre d'obtenir un vote positif de la part du Sénat français sur la proposition de loi des parlementaires, elle serait forte de quelle façon alors, cette communauté pour avoir avalé que le Crime de génocide dont elle est victime directe se trouverait être « arménien »?

Aujourd'hui, la Communauté Arménienne en France issue des Arméniens rescapés du génocide en Arménie Occidentale est forte de sa sagesse en évitant de se faire entraîner dans des luttes claniques et intestines qui sont loin mais très loin d'être à la hauteur de leur espérance sur l'application d'une justice en direction des victimes et de l'application de leurs droits légitimes à reconstituer leur patrie indépendante.

Le 30 décembre 2010

Meilleurs vœux à tous
Arménag APRAHAMIAN